

Conditions de commande de « Bons d'Achat » (Bons d'achat)

(janvier 2021)

Préambule

- a. myWorld International Limited, sise 3rd Floor, 40 Bank Street, Londres E14 5NR, Royaume-Uni, gère un Benefit Program (programme d'avantages) (dénommé ci-après "**Benefit Program**") permettant aux clients participants (dénommés ci-après "**Membres**") d'obtenir, dans le cadre de l'acquisition de biens ou de services ou de la réservation de voyages (dénommés ci-après "**Achats**") sur des plateformes en ligne myWorld, auprès d'entreprises partenaires en ligne et auprès d'entreprises partenaires locales (dénommées ci-après "**myWorld et Entreprises partenaires**"), des avantages (dénommés ci-après "avantages (**Benefits**)"). myWorld International Limited fait appel à ses propres filiales ou à des partenaires pour la gestion et l'exécution du Benefit Program dans les différents pays.
- b. En France, les Membres sont inscrits auprès de myWorld France SASU, sise 124 boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée au Registre de commerce sous le numéro 84472304900012 (dénommée ci-après "**myWorld**"), et ont la possibilité de percevoir, dans le cadre du Benefit Program, des avantages (Benefits) lors de l'acquisition de biens ou de services ou lors de la réservation de voyages auprès de myWorld et d'Entreprises partenaires.
- c. myWorld 360 AG sise à Grazbachgasse 87, 93, 8010 Graz (Autriche) peut être le fournisseur pour les bons d'achat. Si c'est le cas, myWorld 360 AG et myWorld ont convenu que cette dernière vende les bons d'achat proposés par myWorld 360 AG en son nom propre et pour son propre compte dans sa zone de responsabilité régionale.
- d. Dans la mesure où des désignations spécifiques au sexe sont utilisées dans le contenu du contrat, elles englobent aussi bien les personnes de sexe féminin que masculin de même que les personnes morales.

1. Parties au contrat et objet du contrat

- 1.1 Les présentes conditions de commande régissent l'obtention et l'utilisation par les Membres de bons d'achat, sous format papier ou numérique, qui peuvent être utilisés par les membres en fonction des informations fournies par la société émettrice (ci-après dénommés « **Bons d'Achats** »). Les coupons peuvent être acquis auprès de myWorld SASU ayant son siège sis 124, boulevard Haussmann 75008 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 844 723 049.
- 1.2 Tous les contrats relatifs aux commandes de Bons d'Achat entre myWorld et le Membre sont soumis aux présentes conditions de commande.
- 1.3 La revente des Bons d'Achat en contrepartie d'un paiement n'est pas autorisée. Les Bons d'Achat intégralement payés peuvent toutefois être cédés gratuitement, c.-à-d. le Membre peut offrir les Bons d'Achat à une autre personne.

2. Types de Bons d'Achat

- 2.1. Il s'agit de bons d'achat qui peuvent uniquement être utilisés pour des achats auprès de société émettrice selon les informations données. La valeur d'un Bon d'Achat correspond au montant mentionné sur ledit Bon d'Achat. Le remboursement partiel ou intégral de la valeur du Bon d'Achat en espèce par la société émettrice ou myWorld au bénéfice du Membre n'est pas autorisé. Les bons d'achat sont des produits promotionnels qui ne sont pas toujours en stock. Les membres seront informés par e-mail ou sur le site Web www.myworld.com de cette promotion.

2.2. Bons d'Achat matériels

Les Bons d'Achat matériels sont des bons d'achat émis par les sociétés émettrices sous format papier ou plastique. Ces Bons d'Achat ont une valeur prédéfinie par la société émettrice et ne sont utilisables que pour l'achat de produits et de services auprès de l'Entreprise Partenaire qui les a émis. Certains types de Bons d'Achat matériels sont rechargeables sur le site myworld.com, ou directement auprès de myWorld, ou auprès de la société émettrice (cf. informations sur la page comportant les détails des sociétés émettrices).

2.3. Bons d'Achat numériques

Les Bons d'Achat numériques sont des bons d'achat émis par les sociétés émettrices et mis à la disposition du Membre sous format numérique (expédition à une adresse e-mail communiquée par le Membre, affichage dans l'app myWorld). Les Bons d'Achat numériques ont une valeur prédéfinie la société émettrice ou peuvent être chargés dans une quantité prédéterminée par la société émettrice avec un montant sélectionné par l'exposant. L'utilisation du Bon d'Achat est possible en fonction des informations de la société émettrice et est basé sur les spécifications définies par la société émettrice, disponibles sur le site www.myworld.com.

3. Processus de commande, proposition d'adhésion, acceptation, conclusion d'un contrat, réserve de propriété

- 3.1. Les Bons d'Achat peuvent, dans la limite des stocks disponibles, être commandés par écrit, par téléphone ou en ligne auprès de myWorld ou achetés au siège de myWorld ou auprès d'un point de vente à consulter sur www.myworld.com.
- 3.2. Lors de la commande de Bons d'Achat via le site Web www.myworld.com, le Membre sélectionne les Bons d'Achat souhaités (société émettrice, montant) et les ajoute à son panier. La commande est passée en appuyant sur le bouton « **COMMANDE AVEC OBLIGATION DE PAIEMENT** » et fait naître une obligation contraignant le Membre à procéder à l'achat des Bons d'Achat sélectionnés. La confirmation de commande adressée par myWorld après achèvement du processus de commande fait naître le contrat.
- 3.3. Lors de la commande des Bons d'Achat au siège de myWorld, le Membre remet sa commande à un salarié de myWorld.

- 3.4. La propriété des Bons d'Achat n'est transférée au Membre qu'à compter de leur complet paiement. Les Bons d'Achat demeurent la propriété de myWorld jusqu'à ce qu'ils soient intégralement payés.
- 3.5. myWorld est en droit de refuser la commande du Membre.
- 3.6. Les Bons d'Achat commandés et envoyés par myWorld au Membre ou mis à sa disposition dans son espace personnel sur l'app myWorld ne sont échangeables qu'auprès de l'Entreprise Partenaire indiquée par le Membre lors de la commande du (des) Bon(s) d'Achat et mentionnée sur chaque Bon d'Achat. L'achat d'un produit ou service payé (en tout ou partie) par l'échange d'un Bon d'Achat constitue un contrat conclu entre l'Entreprise Partenaire (l'émettrice du Bon d'Achat) et le Membre (le propriétaire du Bon d'Achat). myWorld n'a aucune influence sur cette relation contractuelle et n'est pas responsable des préjudices qui en découlent.

4. **Les prix, le mode de réception du paiement, les frais d'envoi et la livraison**

- 4.1. Les prix indiqués sur le site Web www.myworld.com et sur la facture s'entendent TTC en euros, mais n'incluent pas les frais de livraison.
- 4.2. Outre les prix mentionnés, des frais de livraison peuvent être facturés. Le montant des frais de livraison est calculé dans le cadre du processus de commande sur www.myworld.com et est communiqué au Membre avant l'achèvement du processus de commande.
- 4.3. Les options de paiement disponibles sont affichées au membre au début du processus de commande.
- 4.4. myWorld envoie les commandes via des entreprises de transport (ex. UPS, GLS, Fedex, poste, etc.).
- 4.5. Le délai de livraison des Bons d'Achat commandés est de trois à cinq jours ouvrables à partir du moment de la confirmation de la commande.
- 4.6. La livraison a lieu par expédition ou par retrait de la commande chez myWorld. La livraison dans des points relais automatisés n'est pas possible.

5. **Droit de rétractation**

5.1. **Droit de rétractation**

Le Membre est en droit d'annuler ce contrat dans un délai de 14 jours sans motivation.

Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de confirmation de commande pour un service ou à compter de la livraison du produit au Membre ou à un tiers désigné par ses soins, qui n'est pas le transporteur.

Pour l'exercice du droit de rétractation, le Membre doit informer myWorld (adresse e-mail : service.fr@cashbackworld.com) en lui adressant une notification claire (ex. une lettre envoyée par la poste ou un courriel) de sa décision d'annuler ce contrat.

Le Membre peut utiliser à cet effet le formulaire modèle joint pour l'annulation, mais ce n'est pas obligatoire. Afin de respecter le délai de rétractation, il suffit d'envoyer la notification relative à l'exercice du droit de rétractation avant que le délai n'ait expiré.

5.2. **Conséquences de l'annulation**

Lorsque le Membre exerce son droit de rétractation, myWorld doit rembourser au Membre immédiatement et au plus tard dans un délai de 14 jours à partir du jour où myWorld a reçu la notification relative à l'exercice du droit de rétractation, tous les montants que myWorld a reçu du Membre, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires liés au fait que le Membre a choisi une autre mode de livraison que le mode de livraison proposé par myWorld). Pour ce remboursement du paiement, myWorld utilise le même mode de paiement que celui utilisé lors de la transaction initiale par le Membre, sauf convention contraire explicite avec le Membre ; concernant ce remboursement du paiement, aucun frais n'est facturé au Membre. myWorld peut refuser le remboursement du paiement, jusqu'à la survenance du premier des événements suivants : la restitution des Bons d'Achat matériels, ou la preuve par le Membre de l'expédition des Bons d'Achat.

Tous les avantages (Benefits) perçus par le Membre sur la base du contrat annulé doivent être remboursés à myWorld.

Le Membre doit renvoyer les Bons d'Achat immédiatement et en tout état de cause au plus tard dans un délais de 14 jours après la date à laquelle le Membre a informé myWorld de l'exercice de son droit de rétractation, à :

**myWorld France SASU
124, boulevard Haussmann
75008 Paris**

ou les y restituer au siège de myWorld, à l'adresse ci-dessus. Ce délai est considéré comme respecté si le Membre renvoie les Bons d'Achat avant l'expiration du délai de 14 jours.

Le Membre supporte les coûts directs du renvoi des Bons d'Achat.

Le Membre doit compenser une éventuelle réduction de valeur des Bons d'Achat uniquement si cette réduction de valeur est due à un endommagement de l'état, des caractéristiques ou du fonctionnement des Bons d'Achat.

Formulaire modèle pour rétractation

(Si vous souhaitez annuler le contrat, vous pouvez compléter ce formulaire et l'envoyer par la poste ou par courriel)

À :

myWorld France SASU
124, boulevard Haussmann
75008 Paris

OU

service.fr@myworld.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente que j'/nous (*) exerce/exerçons (*) mon/notre (*) droit de rétractation de notre contrat relatif à la vente des marchandises suivantes

Commandées sur (*) / reçues sur (*)

Nom/Noms du (des) Acheteur(s)

Adresse du (des) Acheteur(s)

Signature du (des) Acheteur(s) (uniquement pour notification sur papier)

Date

(*) Biffez ce qui ne convient pas

Si le Membre a déjà utilisé les Bons d'Achat partiellement ou entièrement, il perd son droit de rétractation.

6. Restitution et réclamations

6.1. Les Bons d'Achat envoyés par myWorld ne peuvent en principe être restitués, et les paiements effectués ne peuvent pas être remboursés. Ceci ne s'applique pas au cas mentionné au point 5.

6.2. Préjudice lié au transport

En cas de préjudice apparent lié au transport, il convient de faire une réclamation dans les plus brefs délais auprès du prestataire de transport. Par ailleurs, le Membre doit signaler le préjudice apparent lié au transport immédiatement à myWorld. Les droits de garantie légale du Membre n'en seront pas affectés. La notification doit être adressée à :

myWorld France SASU
124, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Adresse e-mail : service.fr@myworld.com

6.3. Erreur de livraison

Si le Membre reçoit par erreur des produits non commandés (et qu'il y a par conséquent une erreur de livraison), il doit en informer myWorld dans un délai de deux semaines après réception. Si myWorld s'aperçoit de l'erreur de livraison avant le Membre, elle en avertira le Membre. Le Membre est tenu de renvoyer les Bons d'Achat reçus dans le cadre d'une erreur de livraison dans un délai de deux semaines après réception dans l'état (inutilisé) dans lequel le Membre a reçu les Bons d'Achat. Les droits du Membre au titre de la garantie légale ne commenceront à courir qu'à compter de la réception des Bons d'Achat effectivement commandés.

L'information doit être adressée à :

myWorld France SASU
124, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Adresse e-mail : service.fr@myworld.com

7. Responsabilité

- 7.1. Dans la limite prévue par la loi, myWorld n'est responsable à l'égard du Membre que pour tout préjudice direct et prévisible dû à l'inexécution de ses obligations au titre du présent contrat.
- 7.2. Dès lors que la responsabilité de myWorld est valablement limitée ou exclue, cette limitation ou exclusion vaut également pour la responsabilité personnelle des salariés, représentants légaux et auxiliaires de myWorld.
- 7.3. Même si la responsabilité de myWorld est limitée ou exclue conformément aux stipulations des présentes, la responsabilité légale de myWorld au titre de la responsabilité du produit n'est pas affectée.
- 7.4. En cas de perte ou de vol des Bons d'Achat que le Membre a retiré au siège de myWorld ou qu'il a reçus par poste voie ou en ligne, myWorld n'est pas tenue de leur remplacement.

8. Protection de la vie privée

Dans le cadre du traitement de la commande de Bons d'Achat par le Membre, myWorld conserve et traite les données personnelles du Membre (prénom, nom de famille, adresse et ID membre) conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 ainsi que du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection de la vie privée concernant le traitement des données personnelles. myWorld a recouru pour le traitement des données aux services de myWorld 360 AG, Grazbachgasse 87-93, 8010 Graz, Autriche conformément à la Charte de protection des données personnelles consultable sur le lien suivant www.myworld.com/fr/privacy-policy.

9. Droit applicable, forme écrite, invalidité partielle

- 9.1. Ce contrat est régi par le droit français. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.
- 9.2. Les conditions particulières ou accords spécifiques prévalent à tout instant sur ces Conditions Générales. Concernant le contenu de telles dispositions, un contrat écrit ou une confirmation écrite de myWorld est impératif. Les accords verbaux sont exclus. myWorld est en droit également d'envoyer par SMS ou courriel au Membre les déclarations relatives au contrat et les informations requises pour l'exécution du contrat, pour autant que le Membre ait communiqué les données de contact correspondantes, et qu'il ait donné son accord avec ce mode de communication.
- 9.3. Si certaines stipulations de ces Conditions générales sont ou deviennent entièrement ou partiellement caduques, cela n'affecte en rien la validité des autres stipulations. Ces stipulations sont alors remplacées par les dispositions légales applicables.
- 9.4. Tout différend ou litige dit de consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du CMAP – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris. Ne peuvent être soumis au médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de *myWorld* ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le *Membre* ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de *myWorld* par une réclamation écrite. Pour soumettre son litige au médiateur, le Membre peut (i) remplir le formulaire sur le site internet du CMAP : www.cmap.fr onglet « vous êtes : un consommateur » (ii) envoyer sa demande par courrier simple ou recommandé au CMAP Médiation Consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS, ou (iii) envoyer un email à consommation@cmap.fr. Quel que soit le moyen utilisé pour saisir le CMAP, la demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : les coordonnées postales, email et téléphoniques du Membre ainsi que les nom et adresse complets de *myWorld*, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès *myWorld*.
- 9.5. A défaut de recours à la médiation, la juridiction exclusivement compétente pour connaître des litiges nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la résiliation des présentes est le Tribunal de Grande Instance de Paris.